

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 83 (1995)

Heft: 6-7

Artikel: Une vie à risque

Autor: Forster, Simone

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280701>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mots d'elles

Une vie à risque

Nombre de compagnies d'assurances américaines refusent de couvrir les femmes battues. Motif: elles ont choisi un mode de vie à haut risque. Faire du parapente, voyager dans un pays en guerre ou se marier, c'est se lancer dans une aventure qui risque de mal finir et de coûter très cher...

Les femmes battues sont légion aux Etats-Unis. Il semble même qu'on en compte de plus en plus. Pour les compagnies d'assurances, cela signifie la ruine et la faillite assurées. Une étude financée par le Congrès révèle que la moitié des grandes compagnies ne veulent plus assurer les femmes battues. Elles coûtent cher et puis finalement... ce sont elles qui choisissent de vivre avec des hommes violents. C'est vrai, c'est connu. Molière le savait déjà. Rappelez-vous: «et s'il me plaît à moi d'être battue». Le *Nouveau Quotidien* faisait aussi allusion à ses classiques quand il publiait un article intitulé «Les femmes battues en redemandant». Ça lui a valu quelques désabonnements.

Revenons à notre propos. Il y a aux Etats-Unis, dans l'Etat du Delaware une femme de 33 ans, cheffe d'un laboratoire pharmaceutique. En 1990, son mari la frappe au visage avec une chaussure. Elle alerte son médecin et la police. Une franchise qui va lui coûter cher car quelques années plus tard, on lui refuse une police d'assurance vie. Son dossier médical révèle qu'elle vit dans un «environnement familial instable». Il a fallu qu'elle fasse appel à une association de femmes battues et à un avocat pour que, de guerre lasse, on finisse par lui accorder le privilège d'une assurance vie. Inutile de préciser que dans cette histoire, c'est la femme qui a un comportement à risque, pas son mari...

Heureusement, cette nouvelle pratique soulève des vagues de protestations. Des femmes se mobilisent. Ainsi, Lynne Gold-Bikin, avocate de Pennsylvanie, responsable de la section droit familial de l'American Bar Association, lutte pour que les Etats adoptent des lois pour «le droit des femmes battues à être assurées».

Invraisemblable, cette histoire? Peut-être. Mais, à y regarder de plus près, il faut reconnaître que les Américains ont du génie. Ils ont trouvé la solution idéale pour faire disparaître un problème de société. Vous ne voyez pas? Pas d'assurance, pas de femmes battues. Une simple équation sans inconnue. Quelle femme maltraitée va se risquer à alerter la police ou son médecin si on l'exclut de toute assurance? Il fallait y penser.

Simone Forster

Source: *The Washington Post*, Fern Shen, 15 avril 1995.

Salon du Livre Résultats du concours



Nous vous l'avions promis facile pour cette année. Il semble que ce ne fut pas vraiment le cas. A vrai dire, il fallait être une lectrice assidue ou une féministe à la pointe de l'actualité pour remettre de l'ordre dans les cartes de visite que nous vous propositions.

De celles qui ont répondu au hasard à celles qui ont feuilleté minutieusement tous les numéros de *Femmes suisses* - eh, oui! les réponses s'y trouvaient - 50 ont répondu entièrement juste, parmi lesquelles nous avons tiré au sort onze gagnantes:

Gagnent les deux premiers prix - un billet d'avion aller et retour en Business Class pour une destination de leur choix en Europe desservie par les AIRBUS A319, A320 ou A321 de Swissair - offerts par Swissair et les Voyages KUONI S.A.:

**Mesdames Jeanne Helg-Emery de Genève
et Anne Eckert, de Lutry**

Gagnent un livre:

Mesdames M. Budry, D. Spring, M.-C. Thalmeyr, R. Hasler, M. Wattenhofer, C. Cattin, I. Senior, C. Graenicher et Monsieur P. Palandella.

Les réponses exactes:

Jacqueline Veuve n'est ni romancière, ni pianiste, mais cinéaste romande;

Chiara Banchini est cheffe d'orchestre tessinoise et non skieuse ou procureure de la Confédération;

Gret Haller n'est pas la compagne de Bernard Haller, ni directrice de la Frauenklinik de Zurich, mais était présidente du Conseil national en 1994;

Flora Tristan était une ardente défenseuse des femmes et des ouvriers, mais pas comédienne ni portraitiste du 17ème siècle;

Marguerite Burnat-Provins ne produit pas du fendant et n'édite pas Marco Polo, mais était artiste peintre du début du siècle;

Patricia Schulz n'est ni voyageuse, ni jeune espoir du tennis suisse; elle est cheffe du bureau fédéral de l'égalité;

Enfin, **Inès Lamunière** est la première professeure extraordinaire de l'EPFL en architecture et non la maîtresse de Charles X, encore moins grande reporter de l'Hebdo.

Bravo à toutes et à tous, merci à nos généreux et fidèles donateurs les éditions de l'Aire, Cabedita, Campiche et Payot, ainsi qu'à Swissair et Kuoni S.A., et à l'année prochaine.

Les résultats de notre concours de billets d'humeur seront publiés dans le numéro d'août-septembre.